

Euclesure

Le Souffigné prend la liberté de représenter à Lord Liverpool la situation très pénible dans laquelle se trouvent les domestiques allemands qui avoient suivi S. A. R. feu Mad.^e La Duchesse de Brunswick, quand elle fut obligée de quitter ses Etats; savoir: les Dem.^{es} Bierbaum & Suplo, femmes de Chambre de S. A. R. J. Chr. Förster maître d'hôtel; Aug. Wolters, franc. Twietmeyer & Ch. Schneider Laquais de la Chambre, qui tous ont laissé leurs femmes et enfants à Brunswick.

Ces personnes, malgré leur désir de s'en retourner au plus vite dans leur patrie, étant empêchées par les conjonctures présentes d'entreprendre le voyage, et la pension modique que feu Mad.^e La Duchesse a eu la bonté de leur léguer, ne suffisant point pour les faire subsister longtemps en Angleterre, le Souffigné ose supplier Lord Liverpool, de vouloir bien s'intéresser en faveur de ces infortunés auprès de S. A. R. et en mettant sous les yeux du Prince Régent la position embarrassante dans laquelle se trouvent de vieux et fidèles serviteurs de feu Mad.^e La Duchesse de Brunswick, plaider leur cause à l'effet de disposer S. A. R. de leur accorder une gratification pour fournir à leur subsistance.

Le Souffigné ayant une connoissance parfaite de l'empressement que Lord Liverpool a témoigné constamment d'obliger feu Mad.^e La Duchesse de Brunswick, a eu de même la conviction qu'il a conservé ces sentiments à S. A. R. après sa mort, en accordant sa protection aux personnes que Mad.^e La Duchesse avoit honoré de sa confiance, et il ne doute point que le Ministre chargé de la distribution des grâces

de son maître voudra aussi s'employer auprès du Prince Regent
en faveur de ces domestiques allemands, qu'il a osé recommander
à Sa puissante protection.

Le soussigné saisit cette occasion pour prier Lord Liverpool
d'agréer avec bonté l'hommage de son respect.

de Haeskel

2. King Street

Portman Sq.

le 17. Mai 1813. -